



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - TACCONO - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

PROCURATIONS : M. Laurent GROS, absent, a donné procuration à M. Yannick BLANC

N° 2014/57

Objet : Adoption du règlement intérieur concernant les locations de matériel dans le cadre des conventions de mise à disposition de services

Monsieur le Président fait lecture du projet de règlement intérieur concernant les locations de matériel dans le cadre des conventions de mise à disposition de services entre la CCLPA, les communes membres ou autres collectivités, adoptées lors de la séance du 26 septembre 2013.

Ce règlement fixe les modalités en termes de réservation et de facturation.

Monsieur le Président précise que ce règlement a été soumis pour validation aux membres de la Commission « Parc et matériel » lors d'une réunion le jeudi 6 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à a majorité (2 abstentions : Mme Faddi, M. Taccone) :

- approuve le règlement intérieur concernant les locations de matériel de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, comme joint en annexe.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 21 mars 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE